



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 NOVEMBRE 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi deux novembre deux mille quinze, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Était également présente : Madame Manon Lambert, directrice générale.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 30, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**15-11-155 POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**15-11-156 POINT 4
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
5 OCTOBRE 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 OCTOBRE
2015**

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 et de la séance extraordinaire tenue le 14 octobre 2015 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 octobre 2015 et de la séance extraordinaire tenue le 14 octobre 2015 soient approuvés.

POINT 5
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – OCTOBRE 2015

Ce point est reporté.

15-11-157

POINT 6
CORRESPONDANCE

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- De monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, datée du 22 octobre 2015, nous confirmant une aide financière de 917 791 \$ dans le cadre du volet du Programme d'infrastructures municipales « PRIMEAU », pour notre projet de mise à niveau des installations de production et de distribution d'eau potable.
- De la direction générale des finances municipales du gouvernement du Québec, datée du 9 octobre 2015, approuvant le règlement d'emprunt 15-163 décrétant un emprunt de 1 400 000 \$ et une dépense de 1 400 000 \$ pour des travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d'eau potable.
- De la firme d'avocats Deveau, Gagné, Lefebvre, Tremblay et associés, présentant un offre de services de soutien juridique.

POINT 7
PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens, quatre (4), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information.

POINT 8
DÉPÔT – RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 OCTOBRE 2015 DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE monsieur le Maire, André-Marcel Évêquoz, doit faire rapport sur la situation financière de la municipalité, conformément à l'article 955 du Code municipal;

ATTENDU QUE monsieur le Maire, André-Marcel Évêquoz, doit inclure dans son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité, une mention relative à la rémunération et à l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil a reçue de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, d'un organisme mandataire de la municipalité ou d'un organisme supra municipal, conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

ATTENDU QUE monsieur le Maire doit déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis le 3 novembre 2014;

Le Maire, André-Marcel Évêquoz, dépose donc le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Mont-Saint-Michel et la liste concernant les contrats conclus depuis le 3 novembre 2014, et conformément à l'article 995 du *Code municipal du Québec*.

15-11-158

**POINT 9
PUBLICATION – RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU
31 OCTOBRE 2015 DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE le texte du rapport du Maire sur la situation financière de la Municipalité de Mont-Saint-Michel doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ou publié dans le journal distribué sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le texte du rapport sur la situation financière de la municipalité soit publié dans un journal local, conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*.

15-11-159

**POINT 10
TRANSFERT BUDGÉTAIRE – ENTENTE DE SERVICES – EMPLOYÉS DE
VOIRIE**

ATTENDU l'entente de services avec la Municipalité de Lac-Saint-Paul concernant la mise en commun des employés de voirie;

ATTENDU QU'aucun poste budgétaire n'était attribué pour cette dépense;

ATTENDU QU'un transfert budgétaire doit être effectué afin de combler le nouveau poste

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise la directrice générale à procéder au transfert budgétaire suivant :

Du poste budgétaire : 02-320-00-141-10
Au poste budgétaire : 02-320-00-459-00
Pour un montant de : 2 500 \$

**POINT 11
DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU
CONSEIL**

Les membres du conseil suivants déposent à la directrice générale une déclaration de leurs intérêts pécuniaires, conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit :

- M. André-Marcel Évéquoz, maire
- M. André Trudel, conseiller – Siège #1
- Mme Manon Cadieux, conseillère – Siège #2
- M. Éric Lévesque, conseiller – Siège #3
- M. Aurèle Cadieux, conseiller – Siège #4
- M. Pascal Bissonnette, conseiller – Siège #5
- Mme Mireille Campeau, conseillère – Siège # 6

QUE le rapport de la directrice générale et le présent dépôt soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

15-11-160

POINT 12
AUTORISATION – EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 15-163

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a procédé le 9 octobre 2015 à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 15-163 intitulé : « Règlement décrétant une dépense de 1 400 000 \$ et un emprunt de 1 400 000 \$ pour des travaux de mise aux normes des installations de production de l'eau potable »;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel soit autorisée à contracter un emprunt temporaire au taux courant pour l'emprunt décrété par le règlement numéro 15-163.
2. Le maire et la directrice générale soient autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité le billet d'emprunt temporaire.

15-11-161

POINT 13
ADOPTION – CALENDRIER 2016 – SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU l'article 148 du *Code municipal du Québec* qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour l'année à venir en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel adopte le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2016 qui se tiendront à 19 h 30 aux dates suivantes :

- Lundi 11 janvier 2016
- Lundi 1^{er} février 2016
- Lundi 7 mars 2016
- Lundi 4 avril 2016
- Lundi 2 mai 2016
- Lundi 6 juin 2016
- Lundi 4 juillet 2016
- Lundi 1^{er} août 2016
- Lundi 12 septembre 2016
- Lundi 3 octobre 2016
- Lundi 7 novembre 2016
- Lundi 5 décembre 2016

15-11-162

POINT 14
DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE – DIVERS ORGANISMES

ATTENDU les demandes d'aide financière de divers organismes locaux voués au développement communautaire, à la vie culturelle, aux sports et loisirs;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité refuse les demandes d'aide financière suivantes :

- Cadet de l'air – Escadron 739 Vallée du Lièvre
- Temple de la renommée du hockey 80+ (Guy Janelle)

15-11-163

POINT 14.1
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PLACE AUX JEUNES D'ANTOINE-LABELLE – SÉJOURS EXPLORATOIRES – ZONE EMPLOI

ATTENDU la demande d'aide financière de Zone emploi pour la réalisation du programme « Place aux jeunes d'Antoine-Labelle » qui permet aux jeunes diplômés ou futurs diplômés de découvrir toutes les possibilités qu'offre notre région afin qu'ils reviennent s'installer et travailler dans leur région;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel donne son appui au programme « Place aux jeunes d'Antoine-Labelle » et verse, à titre d'aide financière, la somme de 150 \$ à Zone Emploi d'Antoine-Labelle. Que cet organisme bénéficiaire s'engage à publiciser la participation financière de la Municipalité dans la réalisation dudit programme.

POINT 15
DÉPÔT – LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES EN DATE DU 2 NOVEMBRE 2015

Le conseil prend acte de la liste des arrérages de taxes en date du 2 novembre 2015, déposée par madame Manon Lambert, directrice générale, conformément à l'article 1022, alinéa 1 du *Code municipal du Québec*.

15-11-164

POINT 16
AUTORISATION DE PAIEMENT – MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – PROJET F1415198

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé le règlement d'emprunt 15-163 pour des travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité est admissible à l'aide financière du MAMOT dans le cadre du programme « PRIMEAU » pour ledit projet;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise le paiement à « Groupe Québéco inc. » tel que décrit au décompte progressif 01, préparé par les Consultants SM inc., daté du 31 octobre 2015, au montant de 38 149,52 \$, taxes incluses.
2. Cette dépense soit imputée au règlement numéro 15-163.

15-11-165

POINT 17
ACHAT DE PUBLICITÉ – CARTE VÉLO – ÉDITION 2016

ATTENDU la nouvelle publication de la « Carte Vélo des Hautes-Laurentides », édition 2016, distribuée à plus de 40 000 copies;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise l'achat d'un espace publicitaire dans la publication de la « Carte Vélo des Hautes-Laurentides – Édition 2015 » pour un montant de 569,12 \$, taxes incluses, et que cette dépense soit imputée à même le fonds général de l'année 2016.

15-11-166

POINT 18
RÉVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ
INCENDIE – REGROUPEMENT EN SERVICE INCENDIE

ATTENDU les discussions du Comité de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie du 8 octobre 2015 et du Conseil de la MRC du 27 octobre 2015;

ATTENDU la volonté exprimée par la majorité des maires et mairesses pour le regroupement de services incendie;

ATTENDU QUE trois (3) scénarios ont été énoncés par le consultant PSM Gestion de risques, soit :

- Scénario # 1 : Une (1) MRC, un (1) Service de sécurité incendie
- Scénario # 2 : Deux (2) regroupements et Ville de Mont-Laurier
- Scénario # 3 : Trois (3) regroupements

ATTENDU QU'une analyse plus détaillée par secteurs de services incendie permettrait d'évaluer et de cerner les scénarios optimums pour chacune des municipalités;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. Le Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel exprime favorablement sa volonté pour envisager un regroupement de services incendie selon le scénario numéro 1, ce scénario serait toutefois sujet à des modifications selon les résultats de l'analyse d'optimisation.
2. La Municipalité de Mont-Saint-Michel mandate la MRC d'Antoine-Labelle à entamer les travaux visant à évaluer la possibilité de procéder à des regroupements de services et à cet effet, d'engager des services professionnels nécessaires à mener à terme cette analyse.

POINT 19
VARIA – PAROLE AU CONSEIL

Aucun sujet.

15-11-167

POINT 20
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 20 h 30.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale